



## Rupture de contrat avec une école privée

Par **audrey1202**, le **17/09/2008** à **20:31**

bonjour,

j'ai un gros probleme, je me suis inscrite dans une école sup d'infographie (école privée indépendante) ARIES à Toulouse. malheureusement, je ne peux y aller car je n'ai les moyens, de plus j'ai des problemes familiaux dc ne peux aller a l'école. Faire un prêt m'embette du fait que je doit prendre un appart dc bcp de choses à payer. j'ai voulu résillier mon contrat (trop tard par rapport au delai) et l'école refuse, il faut que je paye la totalité c'est a dire 4000€ je leur ai expliqué ma situation mais rien!!

que puis-je faire pr régler ça?

veuillez répondre svp.

Merci

Par **Jurigaby**, le **17/09/2008** à **21:37**

Bonjour.

C'est mal parti pour vous.

Un contrat ne peut être annulé qu'en cas de force majeure étant entendue que cette dernière se définit comme un événement imprévisible, extérieure et irrésistible.

Pas de cas de force majeure dans votre situation.

Cordialement.

Par **Patricia**, le **17/09/2008** à **21:38**

Bonsoir,

Après lecture de votre message Audrey, je ne "peux" pas vous dire comment rompre votre contrat...

Vous ne pouvez pas et ne "voulez pas" abandonner ARIES...

Je ne connais personne à Toulouse, mais téléphonez à Nathalie à Lyon au 04 72 33 00 00 Expliquez lui vos problèmes, elle vous conseillera et vous proposera des aides sur Toulouse.

C'est entre vos mains qu'est votre avenir professionnel, pas celle de votre famille.

En agissant contre votre gré, vous le regrettez toute votre vie...

Cordialement

Par **Patricia**, le **18/09/2008** à **18:09**

AUDREY

-----

Bonsoir,

J'ai téléphoné ce matin à la conseillère d' ARIES à Lyon pour en savoir un peu plus sur leurs conditions de rupture de contrat.

Les problèmes financiers peuvent être pris en compte si votre banque vous a refusé une demande de prêt étudiant.

Sur justificatif de la banque de la non acceptation du prêt.

Pour les problèmes familiaux, seule la maladie grave d'un proche obligeant votre présence à ses côtés peut-être retenue.

Avec cert médical à l'appui..Tout dépend aussi bien sûr de la distance de l'école, si vous devez partir la semaine ou si vous pouvez rentrer tous les soirs.

Les écoles privées ne possédant pas de logements pour leurs étudiants, dans votre cas, le mieux serait de partager les frais avec une co-locataire

(c'est mon avis perso).

Votre dossier étant à Toulouse, ne connaissant donc pas vos problèmes personnels, elle n'a pu me donner d'autres renseignements.

Relisez bien votre votre contrat.

Bon courage Audrey,  
Cordialement.